



CONTRAT DE SAILLIE

OLIVI – SAISON : 2012

VENDEUR :

Monsieur Benoit BURBAN
 HARAS DU FEUILLARD
 61360 VIDAI
 ☎ : (00-33) 02.33.25.76.55
 ☎ : 06.80.12.21.22
 e-mail : haras-du-feuillard@wanadoo.fr
 Site : www.haras-du-feuillard.com

ACHETEUR :

NOM - Prénom :
 ADRESSE :
 Tél /Fax
 E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au Vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes pour la jument sus-nommée qui sera inséminée en :

Congelé (3 doses de 8 paillettes)

1^{ère} Fraction : Réserve (réglée ce jour par chèque joint au contrat) :

☑ **350.00 Euro TTC,**

2^{ème} Fraction : Solde (Règlement joint au contrat)

☑ **705.00 Euro TTC**, La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de 1^o et 2^o fractions à l'ordre du Haras du Feuillard. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2012 si la jument est pleine. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, **par un certificat vétérinaire envoyé par courrier avec Accusé de Réception**, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.

Garantie Poulain Vivant : Si la jument reste vide ou avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le **montant total de la saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir** valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire. [réservation / solde]

Transport de la semence (réglée ce jour par chèque joint au contrat)

150.00 € TTC **en semence congelée** pour un transport pour un Centre de Mise en Place désigné par l'acheteur en France et 195.00 € TTC pour l'étranger.

Envoi de la semence à destination du Centre de Mise en Place :
 Tél : Mail :

CONDITIONS D'UTILISATION

- La saillie est réservée pour la jument : N°SIRE : Date de Naissance :
 Père : Mère : Race : Robe :

- L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passe avec le Haras du Feuillard une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur à l'occasion des opérations liées à l'exécution du présent contrat. **Départs et arrivées des juments du lundi au vendredi de 8h00-12h00 et 14h00-19h00 – Samedi 8h00-12h00**

- **Le Haras du Feuillard décline toute responsabilité en rapport avec tout envoi de semence par une entreprise de transport.**

- **Les Frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, d'acheminement des doses sont à la charge de l'acheteur.**

- **Commande du Lundi au vendredi avant 10h00 - Pas de commande, ni de livraison le week-end et jours fériés.**

- La jument devra être à jour de la vaccination contre la grippe et être pucée. Nous recommandons une bonne vermifugation et la vaccination contre le tétanos et la rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation.

- Il existe des risques inhérents au gardiennage, à la contention des juments, aux examens gynécologiques trans-rectaux (avec une mortalité pour déchirure rectale de 2.2 pour 100 000 examens selon les H.N.), lors du poulinage, lors des saillies, lors des inséminations, lors du passage à la barre, lors de la mise au pré...les juments peuvent maigrir pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleurs caniculaires. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec d'autres animaux. Par ailleurs, l'insémination en congelée ou réfrigérée réduit la fertilité.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire (ou son représentant autorisé de fait) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention. Il accepte les risques inhérents à la mise en reproduction ainsi que les limites de responsabilité du haras. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté. Il s'engage à régler les frais engagés auprès du haras sur présentation ou à réception de facture. Pour toute facture non payée à l'échéance, une majoration de 1.5 % /mois sera perçue. Une intervention de notre service contentieux entraîne une majoration minimum de 20%. Chaque rappel entraîne une majoration de 10€ en courrier et de 20€ en recommandé.

Fait à Le..... en deux originaux.

Un original sera conservé par l'acheteur et l'autre original sera renvoyé et accompagné du : **☒ chèque de réservation/saillie de 350.00 €, ☒ chèque du solde de 705.00 €, ☒ chèque de transport de la semence de 150.00 € ou 195 € selon destination.**

L'Acheteur (Porter à la main la mention « lu et approuvé »)

Le Vendeur

